



Evaluation des diplômes Masters – Vague B

ACADEMIE : POITIERS

Etablissement : Université de Poitiers

Demande n° S3MA120000301

Domaine : Droit, économie, gestion

Mention : Droit des affaires

Présentation de la mention

L'objectif de la mention « Droit des affaires », consiste à former des juristes de haut niveau spécialisés en droit des affaires par des connaissances à la fois en droit privé, en droit public, et en droit processuel et avec une forte ouverture aux aspects international et européen.

La mention « Droit des affaires » constitue le prolongement de la licence mention « Droit » (et en particulier ses parcours « Droit privé » et « Droit fondamental ») à côté des mentions « Droit du patrimoine » et « Carrières judiciaires et sciences criminelles ». Les nombreuses spécialités sont justifiées par la volonté de diversifier les formations offertes par la mention « Droit des affaires ». Elle présente une unicité dans la carte régionale et interrégionale des formations. La restructuration des mentions afin de simplifier la lisibilité de l'offre de formation de l'établissement explique que sont désormais rattachée à la mention « Droit des affaires », des spécialités qui appartenaient auparavant à la mention « Droit privé » (« Contrats en droit français et européen » ; « Droit du contentieux international »).

Le M1 est organisé en cinq parcours préparant aux spécialités du M2. En dépit de l'existence de passerelles, l'architecture du M1 est dictée par celle du M2 et implique une pré spécialisation des étudiants au niveau du M1.

La richesse de la mention tient à ce qu'elle offre des spécialités aux profils divers, la thématique de droit des affaires étant abordée sous des angles différents. La mention conjugue également des spécialités disciplinaires, dont certaines sont bi-nationales (« Contrats en droit français et européens », « Droit français et européen des affaires », « Droit de l'entreprise et des affaires - DJCE ») des spécialités interdisciplinaires (« Droit du contentieux international ») et des spécialités pluridisciplinaires (« Juriste linguiste », « Droit, gestion et commerce des spiritueux »).

Les débouchés professionnels couverts par la mention sont variés. Certains sont typiquement juridiques (avocats, conseil, juristes d'entreprise, juristes au sein d'institutions internationales...) tandis que d'autres sont plus polyvalents, associant des compétences juridiques et des compétences de gestion et/ou de marketing.

Indicateurs

Effectifs constatés année 2009 2010	186
Effectifs attendus	285
Taux de réussite en 2008/2009	92 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	1,07 %
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	61,81 %
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	69 %

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

Cette mention regroupe de nombreuses spécialités, avec des parcours intégrés nationaux ou internationaux. Il convient toutefois de se demander si l'homogénéité affichée de la mention derrière l'intitulé fédérateur de « Droit des affaires », est pleinement réalisée, le rattachement de la spécialité « Juriste linguiste » à la mention étant artificiel.

La mention est solidement adossée à la recherche et s'appuie principalement sur l'école doctorale ED 88 Droit et science politique Pierre Couvrat, co-accréditée avec les universités de La Rochelle, Limoges, Angers et Le Mans (Poitiers étant l'établissement support), sans équivalent dans le Grand Ouest, ainsi que l'équipe de recherche en droit privé (EA 1230) et le Centre d'études sur la coopération juridique internationale (Cecoji, UMR CNRS 6224).

L'équipe pédagogique repose sur un bon équilibre entre enseignants-chercheurs et intervenants extérieurs, et le pilotage de la mention devrait être renforcé par la création récente d'un conseil de perfectionnement. Les membres de l'équipe pédagogique appartiennent à des unités de recherche dont les projets scientifiques et les thèses qu'ils dirigent sont en adéquation avec les thématiques du master.

L'existence de dispositifs tels que la participation des étudiants aux colloques ou à des conférences, démontre également la réalité de l'adossement de la mention à la recherche. L'adossement au milieu professionnels existe dans toutes les spécialités et passe notamment par l'intervention de professionnels dans une proportion de 25 à 70 % des intervenants.

Les relations internationales sont très développées, et ce dès le M1 dans le cadre de nombreux partenariats dont bénéficie l'Université de Poitiers. De plus, une codiplomation avec l'Université de Rome 3 (M2 « Contrats en droit français et européen », parcours « Franco-italien ») et une codiplomation assortie d'une délocalisation à l'Université de Varsovie (M2 « Droit français et européen des affaires »), font de cette mention une formation résolument tournée vers l'international.

- Points forts :

- Le caractère unique de l'offre de formation dans l'environnement régional et inter régional.
- Un bon adossement de la mention à la recherche.
- Une large ouverture sur l'international.
- Une composition équilibrée de l'équipe pédagogique.

- Points faibles :

- La diversité des spécialités affaiblit la cohérence de la mention.
- L'absence de formation en alternance.
- Le manque de suivi des diplômés sur deux ans.

Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait de mettre en place des dispositifs de formation en alternance afin d'ouvrir la formation à de nouveaux publics.

Un suivi minutieux de l'évolution des taux d'emploi des étudiants et du taux de poursuite d'études devrait être renforcé pour s'assurer que les améliorations apportées dans le cadre de la restructuration de la mention portent bien leurs fruits.

Appréciation par spécialité

Droit de l'entreprise et des affaires - DJCE

• Présentation de la spécialité :

Cette spécialité, à finalité professionnelle, s'adresse à des étudiants titulaires d'une première année de master ayant comporté des enseignements en droit des affaires. Elle forme des juristes de haut niveau ayant accès à l'ensemble des professions en relation avec l'activité juridique de l'entreprise.

La spécialité a pour objectif l'acquisition du savoir, du savoir faire et du savoir être nécessaires à l'exercice de la profession d'avocats d'affaires ou de juriste conseil en entreprise. Les enseignements permettent une formation approfondie et exhaustive en droit des affaires déclinés en cinq modules (techniques financières et boursières, techniques contractuelles, techniques fiscales, techniques sociale et techniques sociétaires).

La professionnalisation très marquée de la formation tient à la place réservée aux professionnels (70 % des intervenants sont des professionnels), aux modalités d'enseignement, à l'enseignement de l'anglais des affaires ainsi qu'à l'obligation d'effectuer un stage d'au moins deux mois.

• Indicateurs :

Effectifs constatés 2009 / 2010	26
Effectifs attendus	25 à 30
Taux de réussite 2008 / 2009	100 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 18 mois du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	89,29 %
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	69 %

• Appréciation :

Excellente formation, très attractive, bénéficiant du label DJCE, qui s'appuie sur une bonne équipe pédagogique et fournit un enseignement professionnalisant dans toutes les branches intéressant la vie des entreprises.

• Points forts :

- L'excellent taux de réussite.
- Une très bonne insertion professionnelle.
- Une très forte professionnalisation de la formation.

• Point faible :

- La faible valorisation des stages.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Compte tenu du caractère professionnalisant de la spécialité, il conviendrait d'augmenter la durée du stage et de le revaloriser en accordant un plus grand nombre de crédits européens (ECTS). La création récente d'un conseil de perfectionnement va permettre l'évaluation précise de la formation.



Contrats en droit français et européen

- Présentation de la spécialité :

Ce master, issu d'une restructuration des masters Recherche « Droit privé fondamental » et « Les contrats en droit européen », est organisé en co-diplomation avec l'Université de Rome 3. Il permet de former des spécialistes en droit des contrats en droit français, européen et international. Le parcours « Les contrats en droit européen », organisé avec l'Université de Rome 3 permet une approche comparatiste de droit des contrats à partir de l'exemple franco-italien.

Les débouchés sont variés : le barreau, l'activité de juristes en entreprise, les secteurs de la banque et des assurances.

- Indicateurs :

Effectifs constatés	12
Effectifs attendus	20-25
Taux de réussite	90 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses) 2006/2007	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

- Appréciation :

La formation répond à un besoin de juristes qualifiés en droit des contrats en leur donnant un socle de compétences transversales et la possibilité de suivre un parcours franco-italien.

Cependant, le lien entre la mention « Droit des affaires » et cette spécialité, tant dans le contenu des enseignements que dans son intitulé, n'apparaît pas clairement.

L'intervention de professionnels dans l'équipe pédagogique et la réalisation d'un stage obligatoire de trois mois constituent des aspects professionnalisants de la formation.

- Points forts :

- L'ouverture internationale, comprenant une co-diplomation avec l'Université de Rome 3.
- Le bon adossement à la recherche.
- Les aspects professionnalisant.
- Le très bon taux de réussite.

- Point faible :

- L'insuffisance des informations communiquées dans le dossier au regard des débouchés professionnels, du devenir des étudiants et de l'évaluation de la formation par les étudiants.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait d'affiner la spécificité des débouchés professionnels liés à cette spécialité et de développer les outils permettant de mesurer l'insertion professionnelle des étudiants. La question du maintien de la spécialité dans une mention « Droit des affaires » serait à envisager.



Droit du contentieux international

- Présentation de la spécialité :

Cette spécialité récente (avril 2010) a pour objectif de former des juristes spécialisés dans les litiges transnationaux et internationaux en offrant un enseignement construit sur l'interdisciplinarité droit privé/droit public.

L'adossement de la spécialité à la recherche est assuré par son rattachement au Centre d'Etudes sur la Coopération Juridique Internationale (CECOJI). Les enseignements sont en cohérence avec les objectifs affichés d'ouverture internationale et comprennent des langues étrangères.

Les débouchés visés sont l'activité d'avocat, de juriste d'entreprise ou au sein d'organisations internationales, sans exclure pour autant les débouchés traditionnels des formations juridiques.

- Indicateurs :

Effectifs constatés	SO
Effectifs attendus	15
Taux de réussite	SO
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	SO
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	SO
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	SO

- Appréciation :

Cette spécialité, indifférenciée, trouve son origine dans une réflexion collective et vise à répondre à un besoin grandissant d'internationalisation du droit. Ce constat structure en conséquence, ses objectifs. L'articulation de la formation est conforme aux objectifs affichés.

Elle s'inscrit dans une perspective de double rattachement : mentions « Droit des affaires » et « Droit public ». A cette fin, la structure pédagogique vise une interdisciplinarité, droit privé/droit public, au travers des enseignements, mais également des membres de l'équipe pédagogique. Il existe une volonté manifeste d'une ouverture internationale de la formation compte tenu d'enseignements en langue anglaise. Les professionnels qui y enseignent exercent des fonctions en lien direct avec la formation.

La professionnalisation se concrétise par des enseignements pratiques assurés par des praticiens et sur la base de mises en situation. De même, au second semestre les étudiants ayant choisi le parcours professionnel doivent accomplir un stage de dix semaines. Le stage fait l'objet d'un suivi, de la recherche de stage à son évaluation finale en passant par un bilan intermédiaire. Les étudiants qui choisissent la voie recherche, d'après la maquette, réalise un mémoire et bénéficient d'un séminaire de méthode, mais le dossier n'est pas plus explicite sur ce point.

La formation est ouverte à la formation continue et doit ainsi offrir aux praticiens la possibilité de se spécialiser dans un domaine juridique technique. Prévoyant la possibilité d'un aménagement sur deux ans, cette spécialité permet une formation aux salariés.

La spécialité, très récente, puisque ouverte à la rentrée 2010/2011 n'offre pas le recul nécessaire pour tirer un bilan. 15 étudiants demeurent toutefois attendus.

- Points forts :

- Une formation correspondant à une évolution des métiers de plus en plus tournée vers l'international.
- L'existence d'un procès simulé en droit international.
- La place importante des langues.
- La présence des professionnels étrangers.

- Points faibles :
 - Le rattachement peu explicite de cette spécialité à la mention « Droit des affaires ».
 - Les difficultés à percevoir la spécificité des débouchés en termes de métiers.
 - L'ouverture récente (avril 2010) de la formation ne permet pas encore de vérifier l'adéquation entre les objectifs et les débouchés.
 - Aucun élément sur la formation par alternance.
 - L'intégration des étudiants dans le laboratoire d'accueil.
 - L'accès à la profession d'avocat mise en avant suppose néanmoins la réussite au concours d'entrée.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

Afin de vérifier le caractère professionnalisant de la formation il semblerait nécessaire d'établir un suivi du devenir des étudiants et de détailler précisément les aspects professionnalisant.

Les partenariats institutionnels (avec le CRFPA) et inter-personnels (notamment avec les professionnels étrangers) pourraient être définis de manière plus institutionnelle pour s'assurer de leur pérennité.

Droit, gestion et commerce des spiritueux

- Présentation de la spécialité :

Ce diplôme a pour ambition de former des cadres polyvalents spécialisés dans la gestion et le commerce international appliqués à la filière des spiritueux. Les enseignements proposés sont pluridisciplinaires et sont assurés par des universitaires et des praticiens. Une spécialisation progressive des enseignements permet aux étudiants de suivre d'abord en M1 les enseignements classiques de droit des affaires, puis en M2 les enseignements spécialisés.

Les liens avec le monde professionnels sont privilégiés, ainsi que l'acquisition de compétences transverses. Les secteurs professionnels de débouchés visés sont variés : expert juridique, œnologue, maître de chai...

- Indicateurs :

Effectifs constatés	22
Effectifs attendus	> 20
Taux de réussite	74 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	54 %
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

- Appréciation :

L'originalité de cette spécialité professionnelle tient à son orientation vers la filière des spiritueux dans un aspect multidimensionnel qui associe le droit à la gestion ou au marketing.

L'importance des aspects professionnels et transverses est un véritable atout, la formation par la recherche étant réduite à la rédaction d'un rapport de stage. Toutefois, on peut se demander si cette formation dépendante d'un secteur d'activité vise à former des professionnels du droit ou à donner un complément de formation juridique à des professionnels non juristes.



- Points forts :
 - L'attractivité de la spécialité.
 - Le caractère très professionnalisant de la formation.
 - L'existence d'un couplage avec Le M2 « Commerce international » proposé par l'IAE de Poitiers.
 - Une réponse aux besoins spécifiques d'un secteur d'activité.
 - La satisfaction des étudiants.
- Point faible :
 - Le risque d'une filière dépendante d'un secteur d'activité économique.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Au regard de l'objectif visant à former des cadres de haut niveau spécialisés dans la gestion et le commerce international des spiritueux, il paraîtrait opportun de renforcer l'enseignement des langues étrangères en volume horaire et en crédit ECTS.

Le caractère très limité et fluctuant du secteur d'activité des spiritueux pourrait conduire, compte tenu de l'approche transdisciplinaire de la formation, à exploiter certaines compétences au bénéfice d'autres secteurs d'activité.

Droit français et européen des affaires.

- Présentation de la spécialité :

Ce diplôme, créé en 2008, est issu d'une collaboration entre l'Université de Poitiers et celle de Varsovie, et bénéficie du soutien du ministère des affaires étrangères et de l'Union européenne.

Ce diplôme vise à assurer une formation en droit français et communautaire à des juristes polonais francophones afin d'exercer des activités dans des institutions privées et publiques françaises installées en Pologne ou polonaises installées en France.

Les enseignements de cette spécialité sont intégrés au cursus polonais, permettant l'obtention d'un double diplôme. Les enseignements visent à une bonne connaissance du droit des affaires tant français qu'euro-péen. Un stage de 2 mois doit être effectué.

- Indicateurs :

Effectifs constatés	12
Effectifs attendus	17
Taux de réussite	92 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

- Appréciation :

La spécialité, portée par deux universités, présente l'avantage rare d'offrir une double compétence de juriste et de linguiste à parité égale. Les enseignements et l'équipe sont particulièrement adaptés à cette dualité. A Poitiers, des éléments de collaboration avec la Faculté de Lettres et Langues existent ainsi qu'un double rattachement de la spécialité aux mentions de « Droit des affaires » et de « Droit public ». En revanche le dossier reste muet quant aux conséquences de cette articulation pédagogique.

La spécialité réalise une bonne attractivité géographique, mais avec un taux réussite et un effectif un peu faibles.

La spécialité est organisée en deux périodes. Une période « académique » et une période consacrée au stage qui repose sur la réalisation d'une mission. Le rapport de stage doit être en langue étrangère avec un résumé en français et il donne lieu à une soutenance orale devant un jury. La moitié de la formation est assurée par des professionnels.

Si à Tours, le dossier est très bien étayé en ce qui concerne le suivi des étudiants (bien que les résultats ne puissent pas être traduits en taux de réponses), reflétant ainsi le souci de l'équipe de pilotage de promouvoir l'insertion professionnelle, en revanche à Poitiers ces mêmes outils de suivi restent peu nombreux et de portée générale.

- Points forts :

- Une formation bi-disciplinaire répondant à des besoins professionnels précis.
- L'ouverture internationale.
- L'adossement au milieu professionnel.
- La cohabilitation renforçant la visibilité de la formation et élargissant le bassin de recrutement.
- L'adossement à de multiples équipes de recherche.

- Points faibles :

- L'absence d'aménagement des enseignements à destination du public de formation continue.
- Trop d'interrogations relatives au fonctionnement de la co-habilitation entre Tours et Poitiers ne sont pas levées.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

La description des mécanismes de fonctionnement prévu et/ou effectif de la co-habilitation, découpée M1/M2, éclaireraient mieux le dossier.

La professionnalisation de la formation pourrait être améliorée en proposant une formation continue adaptée aux salariés et en recourant aux contrats de professionnalisation.

Une amélioration de la lisibilité des outils de suivi des étudiants serait salutaire à Poitiers.